

DECISION PORTANT COMPOSITION DU JURY  
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025  
DÉCISION N°186  
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-2 et suivants, L. 613-1 et D. 612-32-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts, notamment l'article 10 des statuts ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 12 Juillet 2021 accréditant l'Université Paris-Saclay en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;*

DÉCIDE

**Article 1 :** Le jury d'examen de M2 Professeur des lycées et des collèges (CAPES) : Mathématiques Université Paris-Saclay, campus Orsay-Saclay est composé comme suit pour l'année universitaire 2024/2025 :

**Président du Jury :**

Nom Prénom	Qualité
BROISE Anne	Maître - Maîtresse de Conférences

**Membres du Jury :**

Nom Prénom	Qualité
BERGMANN Hubert	Professeur agrégé en temps partagé
GUENAI Mélanie	Maître - Maîtresse de Conférences
ROUBY Ophélie	Professeur-e Agrégé-e
THOMINE Damien	Maître - Maîtresse de Conférences

**Article 2 :** La présente décision sera affichée sur les lieux d'examen.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 13/11/2024  
Pour le président de l'Université Paris-Saclay et par délégation  
Monsieur Frédéric ESCARTIN  
Directeur de la Direction de la Formation et de la Réussite

